

TARIFS FUNERAIRES

I – CIMETIERE (revus le 26 mars 2019)

	PORT-BAIL	SAINT-LO D'OURVILLE	DENNEVILLE
CONCESSIONS 30 ans	200	200	200
CONCESSIONS 50 ans	350	350	350
COLUMBARIUM 30 ans	1000	800	1000
COLUMBARIUM 50 ans	1150	1000	1150
CAVURNE 30 ans	350	350	350
CAVURNE 50 ans	430	430	430

II – TARIFS DROITS D'INHUMATION ET EXHUMATIONS (pour les 3 communes déléguées)

A) Droits d'inhumation

a) <u>Concession perpétuelle (avec caveau)</u>	
1 ^{ère} place	36,50 €
2 ^{ème} place	36,50 €
Par place supplémentaire	42,00 €
b) <u>Concession temporaire</u> (fosse commune)	22,00 €
c) <u>En cinéraire</u>	22,00 €

B) Exhumations

Indemnité exhumation, par agent	31,00 €
---------------------------------	---------

INDEMNITES D'OCCUPATION ET BAUX

Les indemnités d'occupation et les baux sont révisables chaque année et continuent à être, à compter du 1^{er} janvier 2020, indexés suivant l'indice de révision des loyers et arrondis à la dizaine de centimes inférieure par mois, y compris pour les logements de l'ancienne gendarmerie.

LOCATION TENTE

Grande tente (Port-Bail) – 60 personnes assises (6 X 12 m)

Associations loi 1901 et mairies de l'ex 3CI	100 €
Participation au montage/démontage de l'association	
Fournir une assurance couvrant les éventuels dégâts	
Prévoir une facturation des dégâts dans la convention avec un état des lieux d'entrée/sortie par l'adjoint technique qui participe au montage/démontage	
Pas de location aux privés	

Petite tente (Denneville) – 40 personnes assises (8 X 5 m)

La commune déléguée de Denneville est propriétaire d'une tente, il est proposé qu'une association la prenne en charge et assure le contrôle, l'entretien et la réparation, c'est

une remise gracieuse à une association afin de décharger la commune.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** de la céder pour l'euro symbolique à une association de Denneville, commune déléguée.

TARIFS SALLES COMMUNALES (revus le 19 novembre 2019)

TARIF LOCATION DES SALLES (le week-end avec vaisselle) pour 120 personnes		
	Résidents Port-Bail-sur-Mer	hors Port-Bail- sur-Mer
Salle du Breuil (Denneville)	100 €	120 €
Salle Saint Hélier (Denneville)	220 €	250 €
Salle Saint Hélier + salle du Breuil le même week-end avec les mêmes locataires	270 €	320 €
Salle polyvalente (Port-Bail)	280 €	330 €
Salle des sociétés (Port-Bail)	100 €	150 €
Salle Emile Jeanne (Saint Lo d'Ourville)	280 €	330 €

FORFAIT MENAGE : 100 €

Pour les agents et élus actifs : 50 % la 1^{ère} location, tarif normal la 2^{ème} location annuelle

Pour les bouquinistes : 150 € (salle polyvalente pour 2020) -
Gratuit pour une assemblée générale

A l'occasion d'un deuil, salles mises à disposition gracieusement à la famille, un don pourra être effectué au CCAS

Pour les associations locales : location 2 fois/an gratuit et pour une utilisation régulière, forfait de 100 €/an

Pour les associations faisant des manifestations payantes à l'entrée, elles doivent payer le prix normal soit 100 €/an (ex : le tarot club, les lotos...)

Espaces jeunes

Location de la moitié du 1^{er} étage de la salle des sociétés : 500 €/an

Eglise Notre Dame : pas de location, uniquement réservé aux expositions artistiques (ex : CAC, Côte des Arts...)

STATIONNEMENT DE PETITS CIRQUES SANS ANIMAUX ET DE SPECTACLES DE MARIONNETTES : 50 €

MATERIEL COMMUNAL

Tracto pelle avec chauffeur/heure 60 €/h aux collectivités et associations, la SPL (par convention), pas de location aux privés

Barrières à l'unité gratuit si prise en charge par la collectivité ou association à qui on prête ou une remorque de barrières à 30 € si les services techniques de Port-Bail portent (par convention)

Ancien podium gratuit pour les collectivités et associations, pas de location pour les privés

Location nacelle avec chauffeur 80 €/h aux collectivités et SPL, pas de location aux privés, (avec deux agents dont un chauffeur)

DROITS DE PLACE MARCHE

Reconduction des tarifs 2019 au 1^{er} janvier 2020, dans l'attente de la réunion de la commission « marché » en présence des syndicats de marchands non sédentaires qui aura lieu courant avril 2020.

Port-Bail, commune déléguéeLinéaire

De 0 à 4 m

Hiver

2 €

Eté

3 €

Au-delà de 4 m

0,50 € le m supplémentaire

Branchement eau – électricité

Hiver et été

2 €

4 € en cas de forte consommation

Forfait annuel

De 0 à 4 m

113,00 €

Au-delà de 4 m

8,50 € le m supplémentaire

Forfait marché du terroir

40,00 € pour juillet – août - septembre

Denneville, commune déléguéeCommerçants ambulants dans le bourg

Emplacement

2 €

Emplacement avec raccordement électrique

3 €

Emplacements marché estival

De 0 à 2 m linéaires

2 €

Au-delà de 2 m

0,50 € par m supplémentaire

Branchement eau – électricité

forfait de 0,50 €

Emplacements forains

Forfait par jour

20,00 €

SPECTACLES « VILLES EN SCENE »Entrée spectacles

Adultes	9 €
Enfants	4 €

Entrées spectacles tarifs sociaux

Enfants	2 €
Parents accompagnateurs	gratuit
Adulte sans enfant	2 €

FOURNITURES SCOLAIRES (uniformisation des deux écoles) réunion à prévoir 1^{er} trimestre 2020

Fournitures scolaires (par enfant)	45,00 €
Enfants du voyage (forfait annuel)	80,00 €

TARIFS TENNIS – GYMNASECourts de Port-Bail

Forfait annuel groupe (ex : colonie)	50,00 € (10 h maximum)
Tarifs horaires	10,00 € extérieurs
	7,50 € pour les résidents portbaillois (propriétaires ou locataires)
	½ tarif arrondi pour celui qui joue avec un licencié

Les terrains extérieurs devront être refermés au printemps 2020 au plus tard.

Court de Denneville

Tarifs horaires	4,00 €
-----------------	--------

EGLISE NOTRE DAME (revus le 19 novembre 2019)

La commune reste prioritaire dans cette utilisation.

- CAC du 01/04 au 30/09 gratuit expositions + concerts
- Côte des Arts du 01/10 au 31/03 gratuit expositions + salons + manifestations

CHALETS

Prêt aux collectivités ou associations, dans le cadre d'un échange de matériels de même type (ex. : tentes...) avec une autre commune : gratuité

Dans les autres cas :

Hors Port-Bail-sur-Mer

Petits (2 m X 2 m)	30 € le weekend ou la semaine
Grands (2 m X 3 m)	50 € le weekend ou la semaine

Port-Bail-sur-Mer

Pas de location mais un forfait pour le chauffage électrique de 10 €/jour

N° 202-2019 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MOTRICITE A L'ECOLE DE PORT-BAIL

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle de motricité à l'école de Port-Bail, des entreprises ont été consultées. L'appel d'offres a été lancé le 21 octobre 2019 pour un retour fixé au 18 novembre 2019 à 12 h.

Vu, l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **autorise** Monsieur le Maire à signer les lots suivants pour les marchés de construction d'une nouvelle salle de motricité à l'école de Port-Bail

lot 1	gros œuvre (entreprise Faucillon et Cie)	79 936,74 € HT
lot 2	charpente bois – ossature bois – bardage bois (AMC Folliot)	58 978,91 € HT
lot 3	étanchéité (SEO)	29 047,75 € HT
lot 4	menuiseries extérieures aluminium (AMC Folliot)	30 428,12 € HT
lot 5	menuiseries intérieures – cloisons – plafonds (Gautier)	32 586,85 € HT
lot 6	plomberie sanitaire – chauffage des locaux (Sanect Cotentin)	17 238,26 € HT
lot 7	électricité – ventilation des locaux (SARL ECI)	24 871,00 € HT
lot 8	peinture – sols collés (SAS Viger & Cie)	13 363,66 € HT
montant total		286 451,29 € HT
	option PSE 1 PV peintures dépollution	670,00 € HT

• **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision, et notamment signer et commander les prestations marché et engager les montants correspondants.

N° 203-2019 – DECISION DE RELANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LA PAC ET DEMANDE D'AIDE ETAT DSIL POUR REMPLACEMENT CHAUFFERIE ECOLE DE PORT-BAIL

Une offre a été remise à la commission d'appel d'offres du 2 décembre 2019 pour le remplacement de la chaudière à 96 229,17 € HT et qui a été jugée trop onéreuse par rapport à l'estimation du maître d'œuvre de 80 000 € HT et les membres de la commission souhaitent affiner les aides DSIL par rapport à la puissance de la PAC et à un éventuel renforcement de l'isolation des bâtiments de l'école.

La commission d'appel d'offres souhaite relancer l'appel d'offres, le conseil municipal suit à l'unanimité son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** le principe d'une nouvelle chaufferie à l'école de Port-Bail
- **décide** de relancer l'appel d'offre pour la PAC
- **donnent délégation** à Monsieur le Maire pour mener toutes investigations pour solliciter et recevoir les aides DSIL de l'Etat et autres aides éventuelles.

N° 204-2019 – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LE LOT N° 7 DU MARCHÉ DE L'ACCESSIBILITE ET LA CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE DE DENNEVILLE

Vu, la délibération n° 180/2019 du 19 novembre 2019, pour des travaux d'accessibilité et de construction d'un préau à l'école de Denneville,

Vu, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 9 décembre à 10 H 30,

Vu, le rapport d'analyse établi par M. Hamet, architecte, maître d'œuvre,
Vu, la relance pour le lot n° 7, plomberie/sanitaire, qui fut déclaré infructueux,

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent** Monsieur le Maire à signer le lot n° 7 pour un montant de 22 186,26 € HT avec l'entreprise Tabarin & Entzmann.

CONFIRMATION DE L'ACQUISITION DE LA BOULANGERIE ET SES DEPENDANCES A SAINT LO D'OURVILLE BOURG ET RETOUR SUR LE PRIX DE CESSION

Ce point est reporté.

SIGNATURE AVENANT N° 4 AVEC LA SHEMA DANS LE CADRE DE LA RESILIATION ANTICIPEE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DU DOMAINE DES PINS

Ce point est reporté.

N° 205-2019 – FRAIS DE SCOLARITE 2018/2019 REMBOURSEMENT AU SYNDICAT SCOLAIRE DES 7 LIEUX ET ECOLE DES MOITIERS D'ALLONNE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de demandes de participations aux frais scolaires pour trois enfants scolarisés à l'école des 7 Lieux ainsi que trois enfants scolarisés à l'école des Chardons Bleus et domiciliés sur Port-Bail.

Ecole des 7 lieux pour l'année scolaire 2018/2019	2 976,57 €
Ecole des Chardons Bleus pour l'année scolaire 2019/2020	1 800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** le remboursement de ces frais de scolarité 2018/2019 au syndicat scolaire de l'école des 7 lieux située à Saint Maurice en Cotentin pour un montant de 2 976,57 € et 1 800,00 € à l'école des Chardons Bleus des Moitiers d'Allonne pour l'année scolaire 2019/2020.

N° 206-2019 – AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LE FESTIVAL DES PINSONORES

Une demande d'aide a été reçue en mairie dans le cadre d'une manifestation qui aura lieu en 2020, une subvention Européenne a été demandée mais ils ont besoin de connaître les aides locales pour abonder.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** un accord de principe pour attribuer une aide exceptionnelle à l'association suivante :

- les Pinsonores

Il s'agit d'un festival de musique, arts de rue, scénographie et marché local qui se déroulera sur le Domaine des Pins du 2 au 3 mai 2020
2 000 €

- **autorise** Monsieur le Maire à verser cette aide qui sera inscrite sur le budget communal 2020.

DEMANDES DE SUBVENTIONS LYCEE EDMOND DOUCET ET GROUPE SCOLAIRE DE BRICQUEBEC

Ce point est reporté.

N° 207-2019 – VVF LES ILES ANGLO NORMANDES A PORT-BAIL-SUR-MER : PRINCIPE DE LANCEMENT DE TRAVAUX CHEMINEMENTS PIETONS, ACCESSIBILITE BATIMENT CENTRAL, ECLAIRAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020

Dans le cadre de travaux prévus au VVF « les îles anglo normandes », il est nécessaire de procéder au lancement des travaux suivants, dans le cadre du dossier Ad'ap :

- Cheminements piétons
- Accessibilité bâtiment central
- Eclairage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de lancer les travaux sus-mentionnés s'élevant à un budget prévisionnel de travaux de 167 000 € et honoraires 33 000 € soit un total de 200 000 € HT
- **donne délégation** à Monsieur le Maire afin de présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2020 et tout autre financement possible.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre tout renseignement sur un éventuel emprunt à souscrire.

N° 208-2019 – AIDE ANNUELLE AU PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Le psychologue scolaire intervient régulièrement pour des enfants en difficulté scolaire et à ce titre, il sollicite une demande d'aide auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'accorder une aide de 250 € annuelle qui sera directement versée à la coopérative scolaire de les Pieux à laquelle il est rattaché.

CESSION D'UNE LICENCE IV

Ce point est retiré.

N° 209-2019 – CLOTURE DES REGIES CANTINE ET BIBLIOTHEQUE AU 31 DECEMBRE 2019

Vu, la délibération n° 2019-166 du 23 septembre 2019 proposant aux usagers de la restauration scolaire la mise en place de nouveaux moyens de paiement,

Considérant la mise en place du prélèvement automatique pour la régie cantine depuis le 1^{er} novembre 2019 permettant aux usagers de régler directement la cantine au Trésor Public,

Considérant la gratuité pour l'accès aux deux bibliothèques situées sur notre commune, votée lors du conseil municipal du 19 novembre 2019, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Il est nécessaire de clore les régies cantine et bibliothèque au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la clôture des régies cantine et bibliothèque au 31 décembre 2019
- **donne délégation** au Maire pour rédiger et signer tous documents et mener toutes opérations de clôture nécessaires en lien avec le Trésor Public.

N° 210-2019 – CONVENTION AVEC LA CAC DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE GESTION ET ENTRETIEN ZVE

Suite au transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » de la commune vers l'EPCI, il a été convenu de la conservation par la commune des services qui n'intervenaient que partiellement pour l'exercice de cette compétence.

Afin de maintenir la bonne organisation des services de chacune des structures et permettre à l'EPCI l'exercice de la partie de compétence liée à l'entretien et la gestion des zones communales qui lui ont été transférées, il est convenu que la commune mette à la disposition de l'EPCI une partie du service technique communal de Port-Bail sur Mer.

Les travaux d'aménagement ou d'extension de la zone d'activités ne sont pas inclus dans cette convention ni la commercialisation de la zone qui demeure de la compétence du service économique communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services avec la CAC et fixe la participation de la CAC à la commune pour intervention de ses services techniques sur la ZVE à 8 500 € annuels et sollicite son versement pour l'année 2019.

N° 211-2019 – VOIRIES COMMUNALES MISE A JOUR DU TABLEAU ET TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

La commission voirie s'est réunie à plusieurs reprises afin de procéder au classement des voiries communales, dont le 10 décembre 2019.

Vu, le tableau des voiries projeté en séance et toutes explications données,

Entendus les remerciements adressés à la commission voirie et à M. Gosselin pour le travail effectué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le tableau (annexé) et les cartes des voiries communales et demande leur classement dans le domaine public communal pour une longueur de 99 651 m

- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires afin de mettre à jour notre tableau des voiries communales, transmettre aux services de l'Etat (Sous-Préfecture et service de la publicité foncière), rédiger et signer tout document y afférent.

ACCORD SUR LA RENOVATION DU GYMNASE ET SECURISATION VOIES D'ACCES

Ce point est reporté.

N° 212-2019 – ACCORD SUR LA CESSION DU TERRAIN RUE AUBERT ET L'AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE AGES ET VIE

Vu, la délibération n° 200/2019 du 19 novembre donnant un accord de principe sur le projet d'aménagement d'une structure Ages et Vie sur un terrain situé rue Aubert,

Vu, la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2019 en présence des représentants de la dite société,

Intervention de Monsieur Gosselin qui souhaite l'avis des Domaines Monsieur Cholot lui répond que celle de 2015 a évolué à la baisse avec le PPRL et les contraintes supplémentaires impactant la partie basse du terrain et qu'une demande d'actualisation a été faite.

Monsieur Laidet est favorable au projet mais aurait voulu 4 résidences.

Alain Langlois et Christophe Meunier estiment que l'offre de prix est honnête et cohérente par rapport au marché local de l'immobilier.

Monsieur Cholot signale que ce projet se fera en concertation avec les riverains.

Considérant toutes questions posées, toutes réponses obtenues, et tout débat entendu, et l'intérêt particulièrement fort de ce projet d'un point de vue économique et social,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (contre : Maurice Roualle, abstention : Jean-Paul Gosselin) :

- **valide** le projet Ages et Vie comprenant 2 structures de 8 résidents chacune ainsi qu'un ensemble de 4 lots à bâtir en partie basse du terrain
- **décide** la cession du terrain rue Aubert cadastré AD 175 d'une superficie de 6 979 m² pour un prix de 400 000 € frais en sus à la charge de l'acquéreur Ages et Vie
- **autorise** Monsieur le Maire à conclure les démarches nécessaires à la concrétisation de ce projet, notamment signer tous documents de cession et fixer sa participation à la rédaction du cahier des charges du futur lotissement.

N° 213-2019 – CREATION DE POSTES

Après consultation du Centre de Gestion de la Manche, il y a lieu de pérenniser des emplois actuellement occupés par des personnels en contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la création des postes suivants à compter du 1^{er} février 2020 :
 - création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 10h38/35h00 annualisées
 - création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 14h/35h00 annualisées

- création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 27h10/35h00 annualisées
 - création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 4h44/35h00 annualisées
 - création d'un poste d'ATSEM à temps complet
- Il s'agit de deux postes ayant chacun deux profils différents.

- **donne délégation** à Monsieur le Maire afin d'engager toutes les démarches administratives nécessaires pour la création de ces postes.

N° 214-2019 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « COMMERCE CENTRE BOURG DENNEVILLE » et RÉINTÉGRATION AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que budget annexe « COMMERCE CENTRE BOURG », avait été créé dans le cadre de la commune historique de Denneville pour la construction d'un bâtiment à vocation commerciale dans l'objectif du maintien de commerces en milieu rural, motivé par une politique de redynamisation du centre-bourg,

Considérant que la seule nature des recettes de ce budget annexe provient des produits des baux locatifs,

Considérant que ces produits ne suffisent pas à couvrir le coût de l'opération et que le versement d'une subvention de nature exceptionnelle provenant du budget communal est nécessaire à l'équilibre de ce budget,

Considérant que le volume des écritures et opérations annuelles ne justifie pas le maintien d'un budget annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **de clôturer** le budget annexe « COMMERCE CENTRE BOURG DENNEVILLE » au 31 décembre 2019
- **de transférer** les résultats du compte administratif 2019 de ce budget annexe au budget principal de la commune avec un code service pour les opérations de TVA
- **de réintégrer** l'actif et le passif de ce budget annexe dans le budget principal de la commune

N° 215-2019 - AVENANT N° 1 AMO SALLE DE MOTRICITE ET SALLE DE SPORT

Dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une salle de motricité et d'une salle de sport et suite au marché passé le 13 mars 2016, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1.

Compte tenu de l'évolution de la situation (séparation entre les études concernant la salle de motricité et celles concernant la salle de sport - abandon du projet de nouvelle salle de sport au profit de la rénovation du gymnase existant), il est apparu nécessaire de modifier les conditions d'exercice de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Cet avenant a pour objet de mettre en forme ces modifications en entérinant le fait que les missions d'étude de faisabilité (prix 1) et le choix d'un concepteur (prix 2), déjà payées, concernent bien l'ensemble de l'opération, mais que les missions « suivi de conception » (prix 3) et « suivi de réalisation » (prix 4) ne concernent que la salle de motricité.

Les missions de « suivi de conception » et de « suivi de réalisation » du gymnase rénové feront l'objet d'un nouveau contrat d'AMO.

En conséquence, le contrat (acte d'engagement) passé par la commune le 13 mars 2016 est modifié comme suit

RUBRIQUE A : OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'objet du marché devient le suivant :

Portbail : AMO concernant le pilotage d'une étude de faisabilité et le choix d'un maître d'oeuvre pour l'opération globale (salle de motricité – salle de sport) – AMO concernant le suivi de la conception puis de la réalisation de la salle de motricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n° 1 au marché passé le 13 mars 2016 d'AMO concernant la réalisation d'une salle de motricité et d'une salle de sport comme suit :

RUBRIQUE B1 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT – PRIX DE LA PRESTATION

Le montant global du marché devient le suivant :

	Prix GB Conseil	DP Consults	total situation
1 - étude de faisabilité	4 500,00 €	4 500,00 €	9 000,00 € déjà payé
2 - choix d'un maître d'oeuvre global	1 625,00 €	875,00 €	2 500,00 € déjà payé
3 - suivi conception de la salle de motricité	1 950,00 €	1 050,00 €	3 000,00 € payé à 25%
4 - suivi réalisation de la salle de motricité	2 275,00 €	1 225,00 €	3 500,00 € non payé
total ->	10 350,00 €	7 650,00 €	18 000,00 € non payé

RUBRIQUE B2 : REPARTITION DES PRESTATIONS

Les montants des prestations à payer deviennent les suivants :

GB CONSEIL	10 350 €
DP CONSULTS	7 650 €

RUBRIQUE B5 : DUREE D'EXECUTION DU CONTRAT

La durée d'exécution de la mission est prolongée de 2 ans à compter de la signature de l'avenant par le maître d'ouvrage.

N° 216-2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 4 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 4 suivante, sur le budget primitif 2019 de la commune nouvelle, pour :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	8 921,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-042: Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	8 921,17 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	8 921,17 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 852,70 €
R-28033 : Amortissement de frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 081,47 €
R-28041411 : Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	298,00 €
R-2804172 : Autres EPL - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 179,00 €
R-2804182 : Autres org publiques - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	510,00 €
TOTAL R-040: Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 921,17 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 921,17 €
Total Général		8 921,17 €		8 921,17 €

REMERCIEMENTS

- 100 ans de Mme Pihen
- M. Guile, Directeur de l'école Henri Vally pour le nettoyage de la cour et le fourniture de sapins de Noël + travaux divers dans l'école

INFORMATIONS

- Marché cadre de voirie conclu avec Barneville-Carteret pour 4 ans au 1^{er} janvier 2020, entreprise retenue Eurovia pour 148 834,62 € HT.
- Marie-Josèphe Haize signale la validation du projet de la MAM. Recrutement d'un architecte pour changement de destination. Convention établie avec un loyer à faire figurer ainsi qu'un forfait chauffage. Les assistantes maternelles acceptent les travaux.
André Ade signale qu'il faudra prévoir une commission de sécurité et la mise en accessibilité.
- Vœux le 10 janvier 2020 à 18 h 00, salle polyvalente
- Pot du cul de l'An le lundi 30 décembre à 18 h 00, église Notre Dame

QUESTIONS DIVERSES

Alain Langlois : fibre et wifi dans les salles de réunions de la mairie
 Denis Pillet : remercie les services techniques pour les décorations de Noël
 Pierre Dodeman : MAM, espace de jeux ?
 André Ade : derrière les garages, petite courette et couloir vers entrée de la mairie
 Christophe Meunier : angle rue Roze et chemin de Traverse nids de poule dangereux

La prochaine séance est fixée au **mardi 25 février 2020 à 20 h 30 en salle polyvalente** de la commune historique de Port-Bail, commune nouvelle de Port-Bail-sur-Mer qui portera principalement sur le budget primitif 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

*Bonnes fêtes de fin d'année et
bonne année 2020 à tous*

